

Communiqué de presse commun

de la Conférence des ministres de la culture des Länder
du ministère allemand des Affaires étrangères
des délégués du gouvernement fédéral à la culture et aux médias
des principales associations des communes

Enquête sur les restes humains issus de contextes coloniaux dans les collections des musées et des universités en Allemagne

Une enquête menée dans toute l'Allemagne offre pour la première fois un aperçu des restes humains issus de contextes coloniaux dans les musées et les collections universitaires.

L'enquête a été conduite par le Point de contact pour les biens de collection issus de contextes coloniaux (Point de contact) à la demande de l'État fédéral, des Länder et des associations communales. Trente-trois institutions conservant des restes humains dans leurs collections ont participé à l'enquête, dont des collections d'anthropologie, d'anatomie, d'histoire de la médecine, d'ethnologie et de paléontologie, notamment celles constituées à partir de 1750 environ.

L'analyse des données transmises donne le tableau suivant : les institutions interrogées détiennent environ 17 000 restes humains issus de contextes coloniaux, dont près de la moitié ne peuvent actuellement être attribués géographiquement (environ 46 %). La majorité des restes humains pouvant être attribués géographiquement proviennent des régions d'Afrique et d'Océanie (71 %). Cependant, des restes humains de tous les continents se trouvent dans les institutions interrogées.

En outre, environ 38 % des chiffres communiqués sont des données sommaires et approximatives. Il se peut, par conséquent, que le nombre exact de restes humains provenant de contextes coloniaux soit supérieur aux estimations fournies. Les restes humains sont inventoriés dans 68 % des institutions. Toutefois, seuls 48 % des restes humains recensés sont actuellement enregistrés sous forme numérique.

Le traitement des restes humains issus de contextes coloniaux est une question sensible. L'importance et le traitement des défunts sont ancrés dans les valeurs éthiques et les visions du monde des communautés d'origine. Il est important de traiter les descendants avec respect et bienveillance.

Falko Mohrs, président de la Conférence des ministres de la culture des Länder en 2023 et ministre de la Science et de la Culture de Basse-Saxe : « L'histoire coloniale allemande confère également aux musées et aux collections une responsabilité particulière qu'ils doivent assumer. Le traitement des restes humains issus du contexte colonial en Allemagne a souvent été douteux dans le passé. Nous avons à présent la possibilité de faire mieux. Partout où cela est possible, il faut créer de la transparence et permettre les restitutions avec toute la sensibilité requise. Le présent sondage offre une première base sur laquelle nous pourrions continuer à travailler ».

Markus Hilgert, secrétaire général de la Kulturstiftung der Länder (Fondation culturelle des Länder) : « Avec le présent rapport, on dispose pour la première fois de chiffres sur les restes humains dans une sélection de musées et de collections en Allemagne. Le rapport apporte ainsi d'une part une contribution importante à l'étude d'un des chapitres les plus sombres de l'histoire des sciences et des institutions allemandes. D'autre part, les résultats illustrent de manière impressionnante les énormes défis auxquels sont confrontés de nombreuses institutions concernées, leurs responsables ainsi que les responsables de la politique culturelle en Allemagne. Que les descendants des personnes dont les ossements ont été déplacés dans des institutions allemandes considèrent ce rapport comme un modeste premier pas sur le chemin du retour de leurs ancêtres, qui aurait dû avoir lieu depuis longtemps ».

Helmut Dedy, directeur général de l'Association des villes allemandes, le professeur Hans-Günter Henneke, directeur général de l'Association des arrondissements ruraux allemands, et Gerd Landsberg, directeur général de l'Association des villes et communes allemandes : « Les communes sont conscientes de l'importance des défis et des responsabilités liées à la question du passé colonial dans le domaine culturel. Le présent rapport est une étape importante. Il crée plus de transparence et permet de poursuivre les recherches sur la provenance. Le chemin sera encore long avant que le plus grand nombre possible d'ossements humains provenant de musées et de collections puissent être restitués à leur pays d'origine. Il est d'autant plus important que cela commence et que le dialogue sur les prochaines étapes se fasse en étroite coopération entre l'État fédéral, les Länder et les communes ».

Katja Keul, Ministre adjointe chargée de la politique culturelle internationale au ministère fédéral des Affaires étrangères : « Dans de nombreux entretiens à l'étranger, que ce soit avec des descendants de résistants contre le pouvoir colonial allemand ou avec des familles qui n'ont jamais pu enterrer leurs ancêtres, nous rencontrons le souhait d'une plus grande transparence et d'informations sur le lieu où se trouvent leurs ancêtres, ainsi que le souhait très concret de pouvoir enterrer leurs ancêtres dans leur pays d'origine. Les résultats de cette enquête peuvent contribuer à instaurer la confiance : confiance dans notre promesse d'assumer notre passé colonial et de tout mettre en œuvre pour rendre possible la restitution des ossements humains. Des discussions sont actuellement en cours avec les pays d'origine concernés ».

Claudia Roth, Ministre adjointe auprès de la Chancelière fédérale et Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias : « Les restes humains issus de contextes coloniaux n'ont pas leur place dans nos musées et nos collections. Le travail sur l'histoire coloniale allemande implique de trouver un traitement approprié et de développer des mesures de rapatriement dans les pays d'origine. Sur ce point, l'enquête est une base très importante. Elle montre que l'origine des restes humains dans les collections allemandes est obscure dans de nombreux cas. La recherche sur la provenance, en particulier, peut contribuer à clarifier davantage la situation. Le Centre allemand pour les pertes de biens culturels soutient les institutions dans leurs recherches sur les restes humains ».

Les résultats de l'enquête et les conclusions à en tirer seront discutés avec des expertes et des experts, notamment des pays d'origine.

Le ministère des Affaires étrangères mettra les résultats de l'enquête à la disposition des pays concernés dans le cadre des contacts bilatéraux avec les gouvernements des pays d'origine.

Le point de contact a été chargé d'élaborer un concept pour le traitement ultérieur des restes humains issus de contextes coloniaux, portant notamment sur les questions suivantes :

- Quelles sont les mesures à prendre dans les collections pour « ré-humaniser » les restes humains afin de leur rendre leur dignité et leur respect ? Quelles pourraient être les normes éthiques pour une conservation adéquate ?
- Dans de nombreux cas, l'origine des restes humains dans les collections allemandes n'est pas clairement établie. Quelles possibilités offrent les méthodes d'analyse existantes et quelles sont les difficultés rencontrées dans la pratique ? Quelles sont les chances et les limites de la recherche sur la provenance ? Comment intégrer des expertes et des experts des pays d'origine ?
- Comment assurer une plus grande transparence pour un traitement responsable des restes humains ?
- Il faut s'attendre à ce que les moyens actuels ne permettent pas d'élucider complètement l'origine de tous les restes humains et/ou qu'un rapatriement ne soit pas possible partout. Comment devrait-on procéder dans ces cas ?

Informations contextuelles

Le 13 mars 2019, la Ministre adjointe auprès de la Chancelière fédérale et Déléguée du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias, la Ministre adjointe chargée de la politique culturelle internationale au ministère fédéral des Affaires étrangères, les Ministres de la Culture des Länder et les associations communales se sont mis d'accord, dans les « Premiers grands axes relatifs au traitement des biens de collection issus de contextes coloniaux », pour donner la priorité au traitement des restes humains dans le cadre du traitement des biens de collection issus de contextes coloniaux. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des restes humains ainsi que de l'état de leur traitement dans les musées et les collections universitaires allemands, le Point de contact et le département « Biens culturels et de collection issus de contextes coloniaux » du Deutsches Zentrum Kulturgutverluste (Centre allemand pour les biens culturels perdus) ont élaboré un concept pour une enquête sur les restes humains à l'échelle de l'Allemagne.

Le rapport de l'enquête est disponible en allemand, en anglais, en français et en espagnol sur les pages web du Point de contact et de la Fondation culturelle des Länder.

Le rapport peut être consulté ici :

https://www.cp3c.de/umgang_mit_menschlichen_ueberresten/ (Allemand)

https://www.cp3c.org/dealing_with_human_remains/ (Anglais)

(Les versions française et espagnole du rapport peuvent être consultées sur les sites web allemand et anglais du Point de contact.)